

éditorial

La situation du Groupe est meilleure ! Conséquence pour les salariés : aucune !!!

« La situation du Groupe est meilleure aujourd'hui qu'en début d'année ». Ce sont les premiers mots du Directeur Général aux membres de la délégation FO AG2R et La Mondiale qu'il avait invités à une rencontre bilatérale le 28 septembre 2009 à Hausmann.

Au cours de cet entretien d'environ 1h et demi, les délégués FO AG2R ont fait le constat suivant :

- nos demandes déjà exprimées en septembre 2007 (date de notre précédente bilatérale) n'ont pas été prises en compte, en particulier le maintien dans notre Convention d'Entreprise de tous nos acquis supérieurs à la CCN.
- la persistance de la Direction, au travers de négociations communes avec nos collègues de La Mondiale, a toujours vouloir s'aligner sur la CCN des assurances.
- l'absence de réunion de négociation sur les rémunérations et l'adaptation de nos anciennes classifications depuis avril 2009, malgré tous les engagements « oraux ».

Le Directeur Général ramène systématiquement la discussion sur les négociations annuelles de salaire dans l'entreprise où, en fonction du contexte, les augmentations seraient plus ou moins importantes. En clair, il ne souhaite plus d'automatismes et veut le moins de référence possible à la Convention Collective Nationale.

Vous serez heureux d'apprendre que 2009 a été, d'après la Direction, pour les salariés du Groupe AG2R-ISICA la meilleure année en matière d'augmentation du pouvoir d'achat depuis longtemps ! (conséquence non pas d'une augmentation importante des salaires mais d'une faible progression de l'inflation)

Mais pour 2010 il ne faut pas s'attendre à des miracles. En 2009 beaucoup de salariés ont eu une augmentation de 1,5% ; la prévision d'inflation INSEE pour 2009 est d'environ 0,5% ... Donc nous avons 1% d'à valoir sur les négociations salariales 2010 ! Si jamais l'indice prévisionnel INSEE 2010 était de 0,5%, nous devrions encore 0,5% !

Résultat de cet entretien : aucun engagement de la Direction sur aucun des sujets abordés (salaires, avenant n°9, emploi ...).

Pourtant, si désormais la situation du Groupe est meilleure, qu'est-ce qui empêche la Direction d'ouvrir immédiatement des négociations sur les rémunérations et les classifications ?

sommaire

éditorial

Deux projets d'accords en discussion dans notre branche professionnelle
 AG2R : vue de la fenêtre d'un cadre - Informatique Retraite - Prémalliance
 8% d'économies : de qui se moque-ton ?

p1
 p2
 p3
 p4



Deux projets d'accords en discussion dans notre branche professionnelle

1 - L'emploi des seniors

Deuxième et dernière séance de négociation sur ce thème. L'objectif des employeurs est :

- la mise en place d'un accord cadre, décliné ensuite par des accords paritaires ou des plans d'action dans chaque Groupe, pour échapper à la pénalisation de 1 % de la masse salariale (décret du 23 mai 2009 sur l'emploi des seniors),
- porter à environ 15% dans la branche le taux d'emploi des plus de 55 ans (14% actuellement).

Pour FO, 3 constats :

→ Cette négociation s'inscrit dans un contexte où l'on veut porter l'âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans.

→ Aujourd'hui, ce que veulent les salariés de plus de 45 ans c'est de pouvoir partir avant l'âge de la retraite et non d'être maintenus dans leur emploi. FO est prêt à négocier des accords sur le sujet. Or, de l'aveu même du Président de l'Association des Employeurs cet accord « n'est pas incitatif à la conclusion ou au renouvellement d'accords de pré retraite » !

→ Pour assurer la pérennité de nos régimes, une politique d'embauche de la jeunesse confrontée à un chômage de masse est nécessaire. Aussi, FO a proposé de négocier un accord portant sur l'emploi des jeunes avec embauche en CDI.

Les demandes de FO dans cette négociation :

⇒ Possibilité pour les seniors à temps partiel, dans le cadre des accords de retraite progressive, de cotiser à la retraite sur un salaire reconstitué temps plein : *refus de l'Association des employeurs.*

⇒ Augmentation des budgets formation pour éviter que l'objectif de former 60 % des plus de 45 ans ne viennent en déduction de la formation de l'ensemble des salariés : *refus de l'Association des employeurs.*

⇒ Que les entretiens de 2^{ème} partie de carrière, réservés aux plus de 45 ans, soient déconnectés des entretiens annuels d'appréciation et menés par la Direction des Ressources Humaines : *l'Association des employeurs a accepté que ces entretiens ne soient effectués que par un responsable formé et en présence d'un membre de la DRH.*

Pour FO, cet accord ne répond pas aux problèmes d'emploi et FO n'en sera donc pas signataire.

En avant pour la retraite à 70 ans...



2 - La portabilité

Un accord national interprofessionnel signé en 2009 notamment par la Confédération FO, permet aux salariés dont le contrat de travail est rompu (fin de CDD, licenciement) de conserver pendant une durée égale à celle du dernier contrat de travail (dans une limite de 9 mois maximum) les couvertures santé et prévoyance existant dans leur entreprise.

Selon l'accord proposé dans la branche, sous certaines conditions (notamment avoir été employé au moins 1 mois, être pris en charge par l'assurance chômage après la rupture du contrat de travail et ne pas avoir été licencié pour faute lourde), le salarié pourra continuer à bénéficier des couvertures santé et prévoyance dans les mêmes conditions (en particulier la répartition part employeur/part salarié des cotisations) que celles des salariés de l'entreprise.

L'accord prévoit que les cotisations salariales pourront être appelées en totalité par l'employeur au moment de la rupture du contrat de travail.

FO a demandé à l'Association des employeurs d'assouplir cette disposition qui, notamment pour les petits salaires, aura des conséquences financières importantes.

Sur ce point, l'Association des employeurs renvoie aux accords d'entreprise, le texte proposé est un accord cadre les institutions ne pouvant y déroger que d'une manière plus favorable aux salariés.

L'accord entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. **FO sera signataire de cet accord qui permet la mise en œuvre d'un nouveau droit dont vont bénéficier, en particulier, les salariés en CDD.**

AG2R-ISICA : vue de la fenêtre d'un cadre

Le cadre comme tous les salariés est soumis aux mêmes injonctions ; lesquelles reviennent très fréquemment en ce moment : rentabilité, efficacité opérationnelle, gain de productivité, ... sous couvert de stratégies d'entreprise auxquelles bien souvent il n'a pas pris part.

Ainsi il est sollicité pour participer, voire mettre en œuvre, des plans de restructuration (pudiquement appelés « nouvelles organisations ») qui peuvent être contraires à ses valeurs ou à son éthique.

Lorsqu'on demande à un cadre de réfléchir et de trouver des solutions pour « gagner » des ETP (emploi équivalent temps plein), comment s'y retrouve-t-il ? Il sait qu'il s'agit de l'emploi de ses collègues, de ses collaborateurs voire même du sien.

Si le nombre de gestionnaires diminue, qui va-t-il manager ? Aura-t-il encore sa place dans ce Groupe ?

Lors des divers rapprochements on lui a fait miroiter des opportunités, afin d'en faire la promotion auprès de ses collaborateurs. Croit-il vraiment à son discours ? La clairvoyance peut être angoissante, il est souvent plus facile de croire au discours sécurisant et de s'adonner à un activisme rassurant du fait qu'il anesthésie la pensée.

Avec l'avenant n°9, on lui a également promis des promotions individuelles auxquelles, soi disant, il n'avait pas droit avec l'ancienne classification parce que cette dernière donnait les derniers deniers du Groupe de façon automatique et collective à l'ensemble du personnel. Là aussi la déception va être grande pour la majorité !

Le système mis en place est fait pour prôner l'individualisme au détriment du collectif, et met ainsi en compétition les salariés.

Enfin, s'il est informaticien et qu'il travaille dans le domaine de la retraite, les temps sont durs pour lui : jusqu'à présent il était courtisé, maintenant il coûte trop cher ! ... d'où sa migration vers un GIE extérieur.

Après l'activité informatique retraite, à qui le tour ?

On peut donc se demander comment le cadre peut travailler dans de bonnes conditions, sereinement avec toutes les problématiques auxquelles il est confronté.

Pour FO, la solidarité et le collectif ont un sens : lutter contre l'individualisme qui isole plus qu'il n'amène d'avantages (lesquels sont de plus souvent éphémères). FO défend une qualité de travail devant être en harmonie avec une réalisation personnelle, engendrant une motivation plus désirée parce que non imposée par l'extérieur.

Externalisation de l'informatique Retraite

L'ancienne Direction a expliqué pendant des mois que le contrôle par AG2R d'une des plateformes de l'Usine Retraite (la brique GRECCO) était un gage de sécurité et d'indépendance.

Nouvelle Direction, nouveau discours ... : la seule condition de notre « survie » informatique est de constituer un pôle important avec REUNICA pour représenter 25% de la profession.

30 salariés AG2R devraient donc être transférés dans le GIE SYSTALIANS (structure employeur des informaticiens de REUNICA) courant 2010. Conséquences : un changement de Convention d'Entreprise et un changement de lieu de travail.

Et, contrairement à ce qui s'est toujours fait à AG2R, la Direction n'envisageait pas de négociation préalable pour déterminer les conditions de ce transfert.

En réunion plénière du CE du 29 septembre, l'ensemble des élus a demandé à la Direction la possibilité d'un détachement pour ces 30 salariés. Ce système permettrait aux salariés concernés de conserver la Convention d'Entreprise AG2R et aux organisations syndicales d'AG2R de négocier les dispositions pour compenser les contraintes liées au déplacement du lieu de travail.

Si la Direction n'a pas été hostile à cette demande, elle ne souhaite pas la généraliser à l'ensemble des 30 salariés et veut régler cela au cas par cas.

Affaire à suivre ...

Fusion avec Prémalliance

La Direction a communiqué au CE du 29/09/2009 le calendrier des opérations de fusion validées par les C.A. de Prémalliance et d'AG2R :

- fusion des Institutions de Prévoyance au 01/01/2011 (effet rétroactif au 01/01/2010)
- fusion des Institutions de Retraite et des sommitales au 01/01/2013.

Disparition, dès que possible, de l'organisation Grand Sud (mise en place par l'ancienne Direction).

L'intégration du personnel Prémalliance dans le GIE AG2R est prévue au 01/01/2011.

A la demande des élus FO, la Direction a confirmé que le processus serait identique aux fusions antérieures : négociation au sein de Prémalliance des conditions d'intégration du personnel, validées ensuite par un accord paritaire à AG2R.

8% d'économies : de qui se moque-t-on ?

Non, vous ne rêvez pas !
Oui, vous avez bien lu !

5 millions d'euros investis par AG2R-La Mondiale pour financer des PME.

Et dans le même temps, la Direction d'AG2R-ISICA :

→ prévoit 8% d'économies sur les frais (y compris de personnel) en 3 ans

→ demande aux Directeurs une réduction de 15% des frais de fonctionnement des établissements pour 2010

→ bloque la poursuite des négociations sur l'avenant n°9 à AG2R-ISICA

→ prévoit la disparition de 130 emplois en gestion en 3 ans dans son «programme d'efficacité opérationnelle»

Et si on connaît d'avance la réponse de la Direction : « ce ne sont pas les mêmes budgets » ! ...on peut quand même s'interroger quand la Direction déclare avec insistance, pour faire passer ses mesures négatives pour les salariés, que « le Groupe AG2R-ISICA vit depuis 4 ans au dessus de ses moyens » ?



AG2R LA MONDIALE

Le Directeur Général

Paris, le 24 septembre 2009

Madame, Monsieur l'Administrateur,

Le Groupe AG2R LA MONDIALE a été invité à participer au Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE).

Créé à l'initiative de Caisse des dépôts et du Médiateur du crédit, ce Fonds a pour vocation de renforcer le financement en fonds propres de petites et moyennes entreprises identifiées pour leur potentiel de croissance. Il apparaît en effet qu'un certain nombre de besoins ne relèvent pas directement de la mission du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et nécessitent l'intervention d'investisseurs institutionnels.

AG2R LA MONDIALE a accepté de contribuer à la constitution de ce Fonds à hauteur de cinq millions d'euros.

La signature du protocole devrait avoir lieu très prochainement à l'Hôtel Matignon, en présence de Monsieur François FILLON, Premier ministre. J'ai tenu à vous en informer dès à présent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments dévoués.

André RENAUDIN

Avec Force Ouvrière, défendons nos accords d'entreprise

Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres sur notre site : www.foag2r.fr
Pour y accéder, tapez www.foag2r.fr dans la barre adresse du portail de l'intranet AG2R